

La lèpre en Provence par le Professeur Yves Baille



Copyright Association des Amis
du Patrimoine Médical de Marseille

La lèpre est une maladie infectieuse chronique peu contagieuse, qui défigure, mutile et tue lentement. Elle est due au bacille de Hansen. Apparue en France au IV^e siècle, elle y disparaît fin XVII^e siècle.

Cette maladie a eu une grande répercussion sur la vie quotidienne de la société.

Pendant plus de 1000 ans, les lépreux vont susciter tout à la fois, un grand élan de compassion et de charité, mais également un rejet qui se traduira par la mise à l'écart du lépreux, par sa "*mise hors du commun*".

La lèpre est une terrible maladie qui ronge et défigure ; elle est décrite par les lépreux eux-mêmes dans ces documents précieux que sont les Congés.

Le Congé est un poème, que des lépreux lettrés, adressaient à leurs concitoyens pour prendre congé de la société et qu'ils terminaient en

demandant l'appui des puissants pour leur trouver une place dans une léproserie.

"Il n'est personne que ma vue ne dégoûte c'est alors que mon corps tombe en pourriture". (Congé de Baude Fastoul 1272)

"La lèpre est une affection de tout le corps, elle provoque des pustules, des excroissances, l'insensibilité des extrémités, des crevasses, elle provoque la corrosion du cartilage entre les narines, la mutilation des mains et des pieds". (Congé de Bernard Gordon, 1305)

Ambroise Paré précise que la maladie donne une "*peau rude et inégale, comme celle de l'éléphant, front plissé comme un lion, voix rauque et langue noire et enflée*".

Il insiste aussi sur l'insensibilité du lépreux, élément diagnostique important : "*Je lui ai piqué d'une assez grosse et longue aiguille, il ne sentait rien, bien que j'ai poussé l'aiguille fort avant*".

Cette insensibilité a permis de faire très tôt le diagnostic de lèpre chez le fils du roi de Jérusalem qui ne pleurait pas quand il se blessait. Il succèdera à son père sous le nom de Baudouin IV, le roi lépreux.



Moulage de lépreux
Hôpital Saint-Louis - Paris

1. Les origines de la lèpre.

La lèpre est signalée, pour la première fois, en Mésopotamie, il y a plus de 4 000 ans.

Au XI^e siècle av. J.-C. elle est à Canaan, en Palestine, sans doute apportée par des hébreux, de retour de Babylone. Une tribu hébraïque passée en Egypte y apporte la maladie. Puis retour en Terre Promise au XIII^e siècle av. J.-C.

Elle est en Grèce au II^e siècle, et atteint Rome au premier siècle. Pour Pline, ce sont les armées qui, ayant vaincu Mithridate du Pont, amènent la lèpre en Italie.

Enfin, elle atteint la Gaule au IV^e siècle. Contrairement à une légende tenace accréditée par Voltaire et par Michelet, la lèpre n'est pas "un sale résidu des croisades". Elle existait bien avant en France.

2. La lèpre et les religions monothéistes.

Dans la bible, on apprend que toute personne suspecte de lèpre doit être amenée devant le Cohen, c'est-à-dire le prêtre qui jugera.

Si les signes de Tsarâth (nom de la lèpre en hébreu) sont présents, le sujet est déclaré impur. *"Le lépreux portera des vêtements déchirés et ses cheveux seront dénoués. Tant que durera son mal, il sera impur, il demeurera à part, sa demeure sera hors du camp"*.

C'est une décision religieuse et non pas médicale. Car la lèpre est un châtement de Dieu.

Dans le Coran il est dit : *"Fuyez les lépreux, comme vous fuyez le lion et si vous lui parlez, observez une distance égale à la portée d'une lance"*.



Dans le nouveau testament il y a la guérison du lépreux par le Christ et l'épisode des dix lépreux rapporté par Saint Luc : *"Les lépreux s'arrêtent à distance, élèvent la voix et implorent la guérison"*. (illustration ci-contre)

Saint Luc rapporte qu'il y avait un homme riche qui fit chasser de sa porte un pauvre du nom de Lazare, tout couvert d'ulcères que les chiens venaient lécher. Au jugement dernier le mauvais riche est puni et le pauvre Lazare est récompensé. Le message aux lépreux est clair, la société vous chasse, mais patience, vous serez récompensés dans l'au-delà.

Pour les religions, la lèpre est une punition divine, le lépreux doit être tenu à distance, mais il doit bénéficier de l'aide et de la compassion de la société des gens sains.

Dans toute l'histoire de la lèpre, on retrouve en Europe, en permanence, deux notions qui guident la conduite à tenir face aux lépreux. D'une part il faut isoler le lépreux du reste de la société car il est dangereux, mais il faut l'aider et l'aimer, car c'est l'image du Christ souffrant. En 643 un édit du roi Lombard Rotharis, frappe le lépreux de mort civile et régleme son exclusion. Pépin le Bref en 751 et Charlemagne en 786 feront de même. Mais ces mesures ne seront pas vraiment mises en pratique, tout au moins durablement.

Aux mesures d'exclusion répondent des gestes d'amour et de compassion. Le baiser au lépreux de Saint François d'Assise, celui de Saint Louis, celui de Saint Martin sont célèbres. C'est aussi le baiser au lépreux que Violaine donne à l'architecte Pierre de Craon dans l'Annonce faite à Marie, de Claudel.

Le concile d'Orléans en 549 fait devoir aux évêques et à tous ceux qui le peuvent d'aider les lépreux. Chaque évêque doit donner aux lépreux de son diocèse nourriture et vêtement.



Abélard distribuant ses biens aux lépreux

En 1179, le pape Alexandre III rappelle : *"Certains ecclésiastiques, cherchant leurs intérêts propres et non ceux de Jésus Christ ne concèdent pas aux lépreux qui ne peuvent habiter avec les gens sains, ni de venir à l'église avec les autres, ni d'avoir leur église et leur cimetière. Nous statuons donc que partout où ces hommes seraient réunis pour mener la vie commune ils doivent disposer d'une église, d'un cimetière et d'un prêtre attaché à eux. Nous statuons également qu'ils soient exempts de dîme sur le produit de leur jardin et la nourriture des animaux"*.

En dehors même du clergé, un vaste mouvement de charité se fait jour. Des ordres chevaleresques se fixent pour mission de venir en aide aux lépreux.

Dans certaines régions les nobles viennent à dates fixes embrasser les lépreux et laver leurs plaies. En 1099, l'Ordre des hospitaliers de St Jean de Jérusalem est créé, l'Ordre de Malte qui lui succède continue encore aujourd'hui son aide aux lépreux.

3. Les traitements de la lèpre :

Le traitement de base consistait à nettoyer et panser les plaies.

Curieusement, le serpent trouve une place particulière dans la pharmacopée, car le serpent change de peau, il peut donc aider le lépreux à changer la sienne. Galien avait observé que deux lépreux avaient été guéris à Rome, après avoir bu du vin dans lequel un serpent s'était noyé. Ainsi on utilise une recette à partir de serpents bouillis avec du fenouil.

Pour traiter la lèpre on a aussi préconisé la castration car : *"la constitution du lépreux étant mélancolique, chaude et sèche, la castration change son tempérament en supprimant les testicules qui augmentent la lèpre par leur influence et leur ardeur"*.

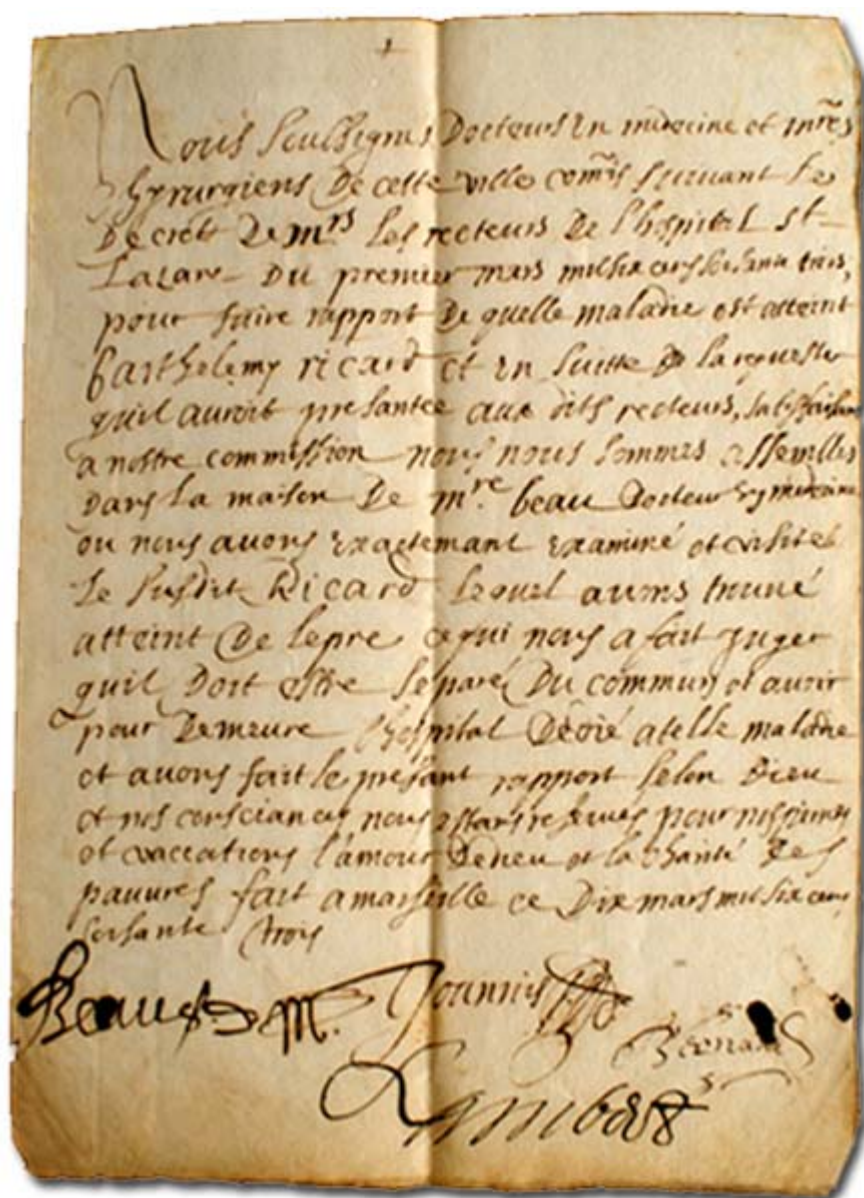
De plus, on pense que les lépreux *"sont persécutés par un désir extraordinaire et insupportable de l'acte vénérien. Ils ont toujours le membre raide, comme les satyres. On doit donc les châtrer pour les guérir de cette importune persécution"*.

Il y a également des saints guérisseurs et les pèlerinages thérapeutiques sont très fréquentés. On venait de loin voir Saint Thomas Becket à Londres.

4. Le diagnostic de lèpre

Le diagnostic était porté par un jury, composé de religieux, d'un officier municipal et de lépreux car au Moyen Age comme dans les temps bibliques, la décision n'est pas médicale, elle est religieuse et administrative.

Ce n'est qu'à partir du XIV^e siècle que le jury s'adjoint médecins et chirurgiens. L'examen du suspect de lèpre était très minutieux, car au début de la maladie les signes ne sont pas évidents.



Rapport des recteurs de l'Hôpital Saint Lazare

Ainsi le cas de Jean de Bonafé, qui en 1462, aux Baux de Provence est examiné par un jury de deux médecins et deux chirurgiens.

"Inspection des cheveux et de la nuque, de la veine du pouce, recherche de plaques d'insensibilité du corps à l'aide d'une aiguille. Le patient ayant les yeux bandés. Examen de la langue, du nez et des yeux. Examen du sang, qui se révèle granuleux".

Au total, le jury décide que Jean de Bonafé est atteint de lèpre. Il est donc déclaré lépreux aux autorités de la ville. Il est laissé libre, et n'est pas enfermé dans une léproserie. Il doit simplement rester "à l'écart du commun".

Le diagnostic de lèpre n'est porté qu'avec beaucoup de prudence, compte tenu de sa conséquence qui est l'exclusion.

Ainsi en 1448 Hugues Remusat est examiné, à la demande du conseil municipal de Tourves qui le suspecte de lèpre, par Astruc de St Maximin et Antoine de Crote, barbier à Tourves en présence de cinq témoins.

Rémusat est déclaré sain de lèpre mais 45 jours après, les autorités de Tourves demandent une contre visite qui est faite par Jacques Boades, physicien à Marseille.

Même conclusion, Remusat est sain, et en conséquence il ne doit pas être séparé de la société.

Dans ce cas l'examen est demandé par le conseil municipal sur dénonciation de voisins.

Dans d'autres cas l'examen est demandé par le sujet lui-même. Il y avait tout avantage à devancer l'ouverture d'une procédure en choisissant un praticien dont on pouvait espérer un rapport favorable. Encore mieux si le médecin choisi avait notoriété.

C'est ainsi que 1435 Louis Bernard de Ginasservis se rend à Aix pour se faire examiner par Pierre Coutier, futur médecin du Roi René qui lui délivre un certificat de bonne santé.

5. La mise "*hors du commun*" du lépreux.

Le diagnostic de lèpre porté, le lépreux n'est pas enfermé, mais il est mis "*à l'écart du commun*".

Pour marquer solennellement cette décision, on organise les "*ordines de séparation*".

Pour cette cérémonie, le prêtre va chercher à son domicile le lépreux et le conduit en procession jusqu'à l'église, au chant du Libera me domine.

A l'église on célèbre la messe des morts. Puis le ladre se confesse, le prêtre le bénit et le recommande à ses paroissiens. Il y a ensuite un simulacre d'enterrement en jetant une pelletée de terre sur les pieds du lépreux, en disant : "*sois mort au monde, mais vivant à Dieu. Si tu as patience, tu seras comme le fut le ladre qui mourut devant l'hôtel du mauvais riche et fut porté tout droit au paradis*".

On ne trouve aucune trace de ce type de cérémonies en Provence.



On donne au lépreux une robe de couleur particulière pour qu'on le reconnaisse de loin, une cliquette ou crécelle, qui sert à avertir les passants, mais aussi à solliciter l'obole, un barillet, une écuelle en bois et un long bâton.

Et on lui lit les règles de sa nouvelle vie :

"Je te défens que jamais n'entre en église ou moustier, en foire, en moulin, en marché, ni en compagnie de gens sains. Je te défens que tu ne sois hors de ta maison sans ton habit de ladre afin qu'on te connaisse. Je te défens que jamais tu ne lave tes mains en fontaine, ni que tu boives. Je te défens que tu ne touches à chose que tu marchandes ou achètes jusqu'à tant qu'elle ne soit tienne".

A aucun moment on ne parle de l'enfermer.

Après cette étape, où il était officiellement reconnu porteur de la "maladie", le lépreux devait vivre en dehors du commun.

6. La vie quotidienne du lépreux

Une fois le diagnostic de lèpre porté et le lépreux exclu, il avait trois possibilités :

⊙ **Soit il rentrait dans son borde, cabane en bois, à distance des remparts de la ville** où il vivait en solitaire, cultivant un lopin de terre et recevant les aumônes. Il circulait librement, en respectant les règles qu'on lui avait signifiées, soit il entrait dans une léproserie, mais cela n'était pas toujours facile et il faut se défaire de l'idée que les léproseries étaient des prisons où on enfermait de force ces malheureux.

⊙ **Soit il devenait errant et rejoignait une bande de lépreux qui sillonnait le pays.** Ces bandes de lépreux avaient très mauvaise réputation car s'y joignaient parfois "de faux ladres et vrais brigands, formant d'ignobles associations". C'est à cause de ces bandes, que naîtra ce que les historiens appellent le "*complot lépreux*".

Au Moyen Age, la rumeur court que les bains de sang de nouveaux nés guérissent la lèpre et que les lépreux tuent les petits-enfants.

Les lépreux sont accusés de comploter contre la société, contre les chrétiens.

Et ce sont les juifs qui sont au cœur du complot, complot fomenté par un prince musulman, le roi de Tunis. La cour alertée, demande des preuves de ce complot.

Le bailli de Macon envoie au roi, une lettre qui aurait été adressée à des juifs et que fort heureusement il a pu intercepter : "De par le roi de Tunis, à mes frères et leurs enfants salut.

Pensez de bien faire la besogne que vous savez car je vous remettrai assez d'or et d'argent pour les dépenses".

Les juifs, ennemis de l'intérieur, et les musulmans, ennemis de l'extérieur, sont alliés et utilisent les lépreux pour détruire la société.

Au printemps 1321 la population du midi dans une intense bouffée de férocité conduit au bûcher des cohortes de lépreux accusés d'avoir voulu transmettre la lèpre à tous les chrétiens.

Le 21 juin 1321 le roi prend une ordonnance généralisant la persécution des lépreux. Cela n'aura qu'un temps.

Ceci dit, en dehors de cette terrible année 1321, les lépreux ont souvent été les boucs émissaires, lors de survenue d'éléments fâcheux.

⊙ **La solution la plus sûre pour le lépreux était d'entrer en léproserie appelée encore mesellerie ou maladrerie.** Il y était à l'abri du besoin, et en sécurité. Mais il n'était pas facile d'y entrer.

Le désir des lépreux de vivre en communauté de lépreux est bien réel. Cela leur permet de s'entraider et de mener une vie sociale en attendant la mort survenant plusieurs années après le début de la maladie.

C'est ainsi que se forment, spontanément des communautés irrégulières, hors des villes, dans de modestes cabanes en bois. Ce sont des sociétés de reclus volontaires.

Dans un deuxième temps, aux Ve et VIe siècles apparaissent en Occident les premières léproseries organisées. L'action des fondateurs consiste le plus souvent à fournir les moyens matériels et spirituels à un groupe de lépreux déjà constitué et non pas de susciter leur formation.

L'initiative de prendre en charge une communauté de lépreux revenait soit à l'évêque ou à de charitables laïcs qui donnent à une communauté de lépreux, déjà existante, un emplacement où s'installer.

Le site choisi est à distance des habitations, hors les murs, près d'une route, proche d'une source ou d'un ruisseau avec un terrain cultivable car les lépreux vivent de dons, mais aussi de leurs travaux agricoles.

6.1. La léproserie de Marseille

La léproserie Saint Lazare de Marseille existait déjà en 1200, car on a la trace d'une donation de Gilbert de Baux à cette date. Elle était située, hors les remparts, au nord de la ville, dans la bourgade ou faubourg de Saint Lazare.



La léproserie de Marseille dans le quartier de Saint Lazare

Elle était constituée d'un ensemble de maisons avec une chapelle et un cimetière.

Marseille au XVe et au XVIe siècle compte 10 000 à 20 000 habitants. On estime qu'il y avait alors à Marseille entre 20 à 80 lépreux dont une bonne douzaine en léproserie et les autres en liberté.

6.2. La léproserie d'Aix

En l'an 600 on sait que le conseil de ville s'inquiète car la lèpre apparaît dans le quartier des juifs. La première léproserie était située hors des remparts à l'Est de la ville.

Vers 1255, la léproserie est transférée sur l'ancienne route de Marseille en un point qui est aujourd'hui devant la cité universitaire, avenue Benjamin Abram.

Par sa situation cette deuxième léproserie répond aux critères habituels, à distance des remparts avec un terrain cultivable près d'une voie de grande circulation et proche d'un ruisseau, ici c'est l'Arc.

La léproserie est constituée par un ensemble des maisonnettes individuelles d'une seule pièce, d'une chapelle, d'un cimetière attenant à l'église, et d'une fontaine au centre de la cour ceinturée par un mur.

6.3. Les conditions d'entrée en léproserie.

Les pauvres étaient admis sans condition et gratuitement s'ils étaient de la ville, mais on dépistait les tricheurs.

Ainsi, Anne Lieutaud reçue à la maladrerie d'Aix, en qualité de paupera, subit un redressement de 100 florins, "attendu qu'elle peut payer car elle possède maison, vignes et terre".

Ceux qui en ont les moyens doivent payer, c'est ainsi que la mère de Delphine Roux s'engage à verser à l'hôpital Saint Lazare de Marseille une pension de 150 florins pour sa fille, afin qu'elle soit prise en charge.

En principe, la léproserie n'admettait que les lépreux de la communauté, c'est-à-dire de la ville. Mais un acte notarié du 30 mars 1473, porte admission à la léproserie d'Aix d'un malade originaire de Trets et il est précisé "bien que n'étant pas de la cité d'Aix".

Bien sûr l'étranger devait acquitter un droit d'entrée plus élevé.

Pour entrer à Saint Lazare de Marseille, les statuts précisent qu'il faut se munir d'un lit garni de matelas, paille, traversin, une bonne couverture et quatre draps, ainsi que les ustensiles de ménage.

L'entrant donne un scandale d'huile pour le luminaire de l'église, quatre gros et demi pour le tronc de l'établissement et six gros pour une collation destinée aux pensionnaires.

Le droit d'entrée est de trente écus.

Ces conditions étant remplies on lui attribuait une habitation, le droit de participer aux aumônes, la nourriture et la sécurité.

Entrer en léproserie était considéré par certains comme un privilège. Au point que des non lépreux cherchaient parfois à y entrer.

C'est ainsi qu'en 1659, sur plainte des pauvres lépreux de Saint Lazare de Marseille, on découvre que "Jeanne Alliés n'est pas atteinte de lèpre et qu'elle sera retirée du nombre des lépreux, sans pouvoir à l'avenir participer à la quête ni aux autres émoluments attribués à iceux".

6.4. Le personnel des léproseries

La direction est assurée par des recteurs désignés chaque année par le Conseil de ville. Ils sont au nombre de deux ou trois, et ont pour principale mission la sauvegarde et l'accroissement des biens de l'établissement.

Pour les seconder les recteurs s'appuient sur des majoraux, pris parmi les malades et chargés de la discipline. Pendant longtemps il n'y a pas de médecin attaché à l'établissement.

A Marseille, fin XVIIe, on note sur une délibération, qu'un médecin est nommé s'il accepte de soigner gratuitement les pauvres de Saint Lazare.

Les livres de comptes ne mentionnent que très rarement des frais d'apothicaireries.

Il n'y a pas de personnel soignant. A Aix, pas plus qu'à Marseille on ne trouve trace de religieuses.

Un certain nombre de laïcs gravitent autour des lépreux pour les servir, allumer le feu, faire le marché. Sur les livres de comptes d'Aix on retrouve des serviteurs et des servantes appointés par la ville.

6.5. Les ressources des léproseries

L'essentiel des ressources vient des quêtes que sont tenus de faire à tour de rôle les lépreux, si leur état de santé le leur permet.

Ils vont en ville avec leurs habits et leurs crécelles solliciter l'obole. Certaines périodes de l'année, avant Noël et avant Pâques la ville est interdite. Il y a aussi les quêtes faites par des bénévoles et l'archevêque d'Aix Philippe Herbert, en 1498, accorde 40 jours d'indulgence à "toute personne vraiment repentante et confessée, qui les dimanches et jours de fête quête pour les lépreux d'Aix, de maison en maison dans les rues de la ville".

Ajoutons à cela les fruits de la collecte faite par un quêteur attiré payé par la ville.

A Marseille, à la veille des quatre principales fêtes de l'année deux gentilshommes ou deux bourgeois, désignés par le Conseil de ville, recueillent des provisions pour les pauvres lépreux.

Les legs et testaments sont une autre source de financement.

Gilbert de Baux en 1210 laisse 100 sous raimondins couronnés, en 1394, Julien de Casaulx laisse en héritage perpétuel le mardi de chaque semaine quatre quarterons de vin et un quartier de mouton, ainsi qu'un pain à chaque lépreux.

Un testament de 1415 fait état à Aix d'un legs de 26 florins pour la construction d'une petite maison destinée "aux pauvres du Christ atteints de la maladie de Saint Lazare".

Le roi René fait une donation pour construire une maisonnette pour les étrangers.

Si on ajoute à tout cela que les travaux agricoles des lépreux leur permettent souvent de vivre en autonomie et quand on sait que les recteurs ont pour principale mission de gérer tout cet argent avec habileté, on comprend que les léproseries étaient riches et qu'à leur fermeture au XVIIIe siècle leurs biens susciteront nombre de convoitises.

6.6. La vie quotidienne en léproserie.

C'est la vie d'une communauté d'une douzaine de personnes, qui, liées par un même sort s'entraident, s'appellent frères et sœurs.

Le lépreux n'est pas enfermé dans la léproserie, s'il respecte les règles il peut sortir et dans les statuts de Saint Lazare il est précisé : "*il est d'us et coutume qu'aucun pauvre dudit hôpital n'ose ni ne doive sortir et marcher dans la rue ou sur la voie publique sans être muni de sa crécelle et quand il verra une personne saine, il fait faire sonner sa cliquette afin qu'on s'éloigne de lui*".

A Aix on trouve des actes notariés signés par des lépreux "près et hors de la porte des Augustins, ou encore près de l'église Saint Jean" et parfois au domicile même du notaire en ville.

La notion de mort civile n'existe pas à Aix. Les lépreux ont les mêmes droits que les autres.

Le nombre d'actes notariés, donation, vente d'immeubles, reconnaissance de dettes, signés par les lépreux en témoignent.

Les lépreux peuvent se marier entre eux, mais aussi avec des personnes saines qui doivent alors venir partager leur maisonnette.

7. La fin de l'histoire

A la fin du XVIIIe siècle, il n'y a plus de lépreux en Provence, ni en France. Lorsque la tuberculose arrive, la lèpre disparaît. Il y aurait eu compétition entre le bacille de Koch pour la tuberculose et le bacille de Hansen pour la lèpre, deux bacilles très proches l'un de l'autre.

A Saint Lazare de Marseille, en 1664 il ne reste que deux lépreux, les dénommés Paul et Bernard.

Dès 1653, une délibération porte que "l'hôpital n'ayant pas nombre de lépreux pour consommer entièrement les rentes et revenus d'icelui, on pourrait recevoir des pauvres atteints de maladies incurables pour être nourris des restes des lépreux".

En 1612, déjà une déclaration royale porte réforme des maladreries :

"Il ne faut pas croire que tous ceux qui prennent qualité et nom de lépreux le soient.

L'expérience le montre lorsque l'on recherche en eux les marques propres aux lépreux.

Ce sont des canailles qui pour éviter la main de la justice et celle du bourreau s'arment de cliquette".

Le roi décide alors la fermeture de toutes les léproseries du royaume et on va assister à des procès interminables pour savoir qui doit récupérer les biens des léproseries : la ville, le diocèse ou les descendants des donateurs ?